

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE REMOUILLE – CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/266 en date du 19/10/2018, une enquête publique est ouverte à la mairie de Remouillé, pendant une période de 15 jours du 26 novembre 2018 à 9h au 10 décembre 2018 à 17 h, portant sur la demande présentée par CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO en vue de procéder à la réhabilitation de la déchetterie « La Pièce à Niraud » qu'elle exploite à Remouillé.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2710-1-a et 2710-2-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Philippe PICQUET, directeur territorial au service de l'urbanisme de la mairie de Nantes en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Remouillé, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— lundi 26 novembre 2018	de 09H00 à 12H00
— samedi 01 décembre 2018	de 09H00 à 12H00
— mercredi 05 décembre 2018	de 14H00 à 17H00
— lundi 10 décembre 2018	de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie de Remouillé où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Remouillé.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Remouillé (1 rue de l'hôtel de ville – 44140 Remouillé) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : ep.dechetterie.remouille@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Remouillé pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO, 15 rue des Malifestes, 44190 Clisson.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.